



ASSOCIATION
POUR LA PROMOTION
DES CÉPAGES RÉSISTANTS
AUX MALADIES
CRYPTOGAMIQUES
(PIWI)

| BÉZIERS, VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2016 |

VERS UN CLASSEMENT À MINIMA DES CÉPAGES RÉSISTANTS ?

Nous nous sommes réunis en assemblée générale à l'occasion du Vinitech à Bordeaux. Nous avons entre autre fait le point sur les inscriptions et classements de 25 cépages résistants et avons convenu de ce communiqué pour présenter notre point de vue. Les prises de positions du CTPS et du CS de FAM sont riches d'enseignement.

Premièrement, nous constatons que notre courrier de septembre aux membres du CTPS énonçant sans langue de bois les problèmes a fait largement bouger les lignes, les avis des commissions du CTPS et de FAM étant sensiblement différents. Nous avons tapé juste. Nous remercions sur ce sujet J. Gravegeal pour son soutien et son engagement.

Deuxièmement, il apparaît que le catalogue européen est devenu une réalité dans la tête de nos administrations. En effet, apparemment certains cépages vont être classés en France sans y être inscrits. C'est un point important, pour les futures démarches d'inscription et de classement. Nous ne pouvons qu'encourager les obtenteurs à faire leur démarche ailleurs qu'en France en attendant des réformes profondes du fonctionnement du CTPS.

Troisièmement, nous apprécions un changement de perception cette nouvelle viticulture. Ces dernières années, on nous a régulièrement opposé que ces cépages résistants n'étaient que de vulgaires hybrides monogéniques. Les propositions de classement, de cépages comme le Prior, le Monarch, clôturent ce débat. Ces cépages sont bien des V. Vinifera et la polygénie n'est pas un passage obligé. La recherche continuera évidemment à avancer pour un renforcement de ces deux critères mais ils ne sont plus discriminants.

Finalement, seule la dénomination de certains cépages reste un point de blocage important. Nous souhaitons rappeler quelques points à ce sujet.

Dès janvier, quand nous avons proposé cette liste de 25 cépages, nous savions que le nom de Jura créerait des problèmes. Nous avons discuté avec V. Blattner, l'obtenteur et viticulteur dans le Jura suisse, pour proposer un synonyme : Cabernet Juval. Nous avons envoyé un courrier à L. Mayoux, secrétaire de la section vigne du CTPS, pour lui signifier la décision. Après nous avoir baladés sur le sujet, il a dit qu'il n'était pas compétent pour le faire. De cela, il n'en est jamais question dans les comptes-rendus de réunion. Nous estimons qu'il y a là une grande part de mauvaise foi et une forme de règlement de compte. Ceci est d'autant plus regrettable que ce cépage est particulièrement qualitatif. Il vient de remporter largement le concours qu'organise chaque année PIWI International. C'est une perte pour la viticulture française.

Il convient de replacer cette décision dans le contexte plus large de propriété et d'utilisation historique de nom de lieu. Le Jura n'est pas exclusivement français. La viticulture suisse y aussi est très présente notamment autour de Neuchâtel où a été sélectionné ce cépage. Il est tout à fait légitime pour la Suisse d'utiliser ce nom. Il convient également de se plonger dans le catalogue français pour comprendre toute l'incohérence de la position française. On trouve par exemple un cépage dont le nom est symptomatique ; l'Arbois. Il ne provient pas du Jura comme on pourrait le penser mais du Val de Loire ! Dans la même idée, il y a l'Auxerrois sélectionné en Alsace et absolument pas présent à Chablis. On pourrait ainsi égrener les exemples de cépages présents au catalogue français et liés à un nom d'appellation : le Duras, le Jurançon, le Gascon, le Rosé du Var, le Saint Macaire, le Romorantin, le Portugais, le Persan, le Gewurztraminer...

Outre son incohérence, la position française est loin de faire l'unanimité en Europe. Les autrichiens viennent d'inscrire un cépage résistant sous le nom de Donauriesling : le Riesling du Danube. Nous devrions avoir sur cela une certaine réserve. D'abord vis-à-vis de nos partenaires européens mais également de nos décisions futures. On pense en particulier aux programmes de sélection financés actuellement par les syndicats de producteurs. N'auront-ils pas intérêt, lorsqu'ils auront aboutit à donner à ces nouveaux cépages le nom de leur appellation, pour en assurer un peu plus la notoriété ? Je suis persuadé que nous verrons un jour : un Chardonnay Champagne, un Cabernet Bordeaux...

Concernant les accusations détournement de notoriété du nom de certains cépages, nous avons deux réflexions. Il n'est pas illégitime d'utiliser le nom d'un des parents pour mieux comprendre la filiation. Un certain nombre d'Etats membres sont sur cette position. De plus, avec ma casquette de languedocien, j'estime que les Pays d'Oc ont plus fait pour la notoriété des mots Chardonnay et Cabernet que respectivement la bourgogne et le Bordelais. Nous avons toute légitimité à utiliser ces noms composés.

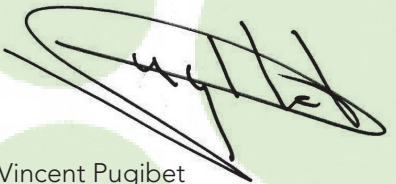
Concernant les risques de confusion du consommateur, il faut se placer dans une perspective à long terme et dans l'intérêt de la viticulture. Aujourd'hui, j'en ai fait personnellement l'expérience, il est quand même plus facile de vendre du Cabernet Noir que du Monarch. Pourquoi partir avec un boulet au pied pour démarrer cette nouvelle viticulture ? Et puis à terme, lorsque cette viticulture dominera, en étant aussi strict, ne peut-on pas imaginer que le Merlot sera associé à un cépage phytodépendant, bourré de pesticides, totalement invendable. A vouloir protéger ces noms qui font la richesse de notre viticulture, ne va t'on pas les tuer ?

Enfin, une solution avancée serait de classer ces cépages mais de mettre des restrictions d'étiquetage. Ainsi les vigneron français pourraient planter mais on leur interdirait de communiquer sur le nom. Nos concurrents européens pourront se faire plaisir. On leur déroule le tapis rouge. Ils pourront en toute légalité vendre en France des Cabernets, Merlots, Sauvignons sans que nous puissions réagir. C'est totalement ridicule et contre productif

Dans cet esprit, la discussion avec Mr Sartori, directeur de VCR, sur la situation en Europe a été instructive. Il apparait clairement que les inscriptions et classements avancent vite dans tous les autres Etats membres. Il est regrettable qu'une poignée de fonctionnaires français, contre l'avis pas simplement de notre association mais de deux syndicats majeurs, soit en train de faire prendre un retard important à notre viticulture. Nous ne devons pas oublier que pire que cela, ils sont arrivés par des décrets et arrêtés publiés en décembre dernier à bloquer la recherche privée. Au cours de l'année qui arrive, il faudra se battre pour dénoncer ces personnes qui à l'IFV, au CTPS et à FAM sont à l'origine de ces textes. Il faudra obtenir du prochain gouvernement la possibilité de revenir à l'esprit du texte européen pour libérer la recherche en France. Mais surtout, il est absolument nécessaire de revoir ces commissions car il y a trop de conflits d'intérêts.



Nous attendons avec impatience la décision du Ministre de l'Agriculture, mais nous ne nous faisons que peu d'illusion pour que la demande d'inscription et de classement de 25 cépages portée pourtant par des syndicats majeurs soit validée en intégralité. L'agro-écologie comme souvent n'aura été qu'un discours de façade et la simplification administrative un vœu pieux.



Vincent Pugibet
Président PIWI France